

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1234 rendant exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 12 mai 1967 :

n° 1234

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juin 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 392/6eL du 19 juin 1967 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis accordant à l'Etat Français, pour les besoins de la Milice de la Côte Française des Somalis, la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, quartier de la Plaine, lots n° 4b et 4c.